## MAJ de valeur mai 2022

## ISAPAYE 2022V4

## 1. MISE A JOUR DES VALEURS SMIC ET MINIMUM GARANTI AU 01/05/2022

L'arrêté du 19 avril 2022 relatif au salaire minimum de croissance a été publié au JO du 20/04/2022. Il porte sur un relèvement du salaire minimum de croissance, avec une majoration de 2,65 % pour prendre effet au 1er mai 2022.



Les données suivantes ont été mises à jour au 01/05/2022 en Salaires/Informations/Collectif sur l'onglet Données collectives dans le thème 00 TAUX, TARIF ET COEF HORAIRES :

Données	Valeurs avant 05/2022	Valeurs après 05/2022		
SMIC.ISA	10,57 €	10,85 €		
SMIC020.ISA	8,37 €	8,59 €		

✓ La donnée suivante at été mise à jour au 01/05/2022 en Salaires/Informations/Collectif sur l'onglet Données collectives dans le thème 10 DIVERS POUR COTISATION :

Données	Valeurs avant 05/2022	Valeurs après 05/2022
MIN_GAR.ISA	3,76 €	3,86 €

## 2. MODIFICATION DES TAUX D'INDEMNISATION ET D'ALLOCATION ACTIVITE PARTIELLE

Le décret n°2022-654 du 25/04/2022 publié au Journal Officiel le 26/04/2022 modifie le taux horaire minimum de l'activité partielle à compter du 01/05/2022 :

il est porté à 7.73€ (sauf pour les parents d'un enfant de moins de 16 ans ou porteur d'un handicap, les personnes vulnérables et les personnes en APLD : 8.59€).

Les taux d'indemnisation et d'allocation pour l'activité partielle ont été mis à jour au 01 mai 2022 et sont applicables jusque fin juillet 2022 :

Cas	Taux d'indemnité			Taux d'allocation		
	%	Min	Max	%	Min	Max
Cas général (Droit commun)	60%	8.59 €	29.30 €	36%	7.73 €	17.58 €
Secteurs protégés	60%	8.59 €	29.30 €	36%	7.73 €	17.58 €
Fermeture administrative	60%	8.59 €	29.30 €	36%	7.73 €	17.58 €
Personne vulnérable	70%	8.59 €	34.18 €	70%	8.59 €	34.18 €
APLD	70%	8.59 €	34.18 €	60%	8.59 €	34.18 €



Comment appliquer le bon barème d'indemnisation et d'allocation ?

Renseigner la donnée CH\_PAR\_MOT.ISA en Salaire/Dossier/Valeurs/Données dossier dans le thème 19 ACTIVITE PARTIELLE

Cette documentation correspond à la version 13.30.008 Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.